

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-2681						
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination de deux membres indépendants du Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs							
No dossier(s) interne(s) : SG-3018-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-05-31 Date CM souhaitée : 2023-06-06								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1339 739"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-06-01</td> <td>CM-20210601-541</td> <td>RENOUVELLEMENT - MEMBRES INDÉPENDANTS - COMITÉ DE RECOMMANDATION DU FONDS JEUNES PROMOTEURS</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Ray Khalil</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler les nominations de Me François Alepin et MM. Daniel Richard et Pascal Turcotte à titre de membres indépendants du Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2752)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-06-01	CM-20210601-541	RENOUVELLEMENT - MEMBRES INDÉPENDANTS - COMITÉ DE RECOMMANDATION DU FONDS JEUNES PROMOTEURS
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-06-01	CM-20210601-541	RENOUVELLEMENT - MEMBRES INDÉPENDANTS - COMITÉ DE RECOMMANDATION DU FONDS JEUNES PROMOTEURS						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs est composé de cinq (5) à sept (7) membres indépendants, dont un (1) à deux (2) entrepreneurs d'expérience, un (1) à deux (2) jeunes entrepreneurs ayant bénéficié de l'aide du Fonds Jeunes Promoteurs, deux (2) représentant(e)s d'institutions financières ayant un bureau d'affaires dans le territoire de la Ville de Laval, et une (1) personne issue du domaine de l'enseignement;</p> <p>ATTENDU QUE le terme des mandats de Me François Alepin, membre indépendant en sa qualité d'entrepreneur d'expérience, et de M. Pascal Turcotte, membre indépendant représentant les institutions financières ayant un bureau d'affaires dans le territoire de la Ville de Laval, nommés par le conseil municipal sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance en 2021, arrivera à échéance le 1er juin 2023;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendants du comité;</p> <p>ATTENDU QUE les membres qui sollicitent un renouvellement de leur mandat ont fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2019;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de ces membres ainsi que les statistiques de leur assiduité aux réunions du comité depuis le début de leur mandat;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a eu l'occasion de discuter avec ces membres et qu'ils ont confirmé leur intérêt à renouveler leur mandat pour un nouveau terme de deux (2) ans, ainsi que leur disponibilité pour assister aux réunions;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de ces membres;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de Me François Alepin à titre de membre indépendant en sa qualité d'entrepreneur d'expérience, et de M. Pascal Turcotte à titre de membre indépendant représentant les institutions financières ayant un bureau d'affaires dans le territoire de la Ville de Laval, au sein du Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-2681
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de Me François Alepin à titre de membre indépendant en sa qualité d'entrepreneur d'expérience, et de M. Pascal Turcotte à titre de membre indépendant représentant les institutions financières ayant un bureau d'affaires dans le territoire de la Ville de Laval, au sein du Comité de recommandation du Fonds Jeunes Promoteurs, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.		